

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Le 09 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 03 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, MESSYASZ, CHAPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoint, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CHAPELLAN Adjoint
Mme MUSETTI	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme ROHEL Conseillère M ^{alc}
M. VERNEUIL	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. PALAT Conseiller M ^{al}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

017 - OBJET : Fixation du taux 2026 des taxes locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A ;

Considérant les éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 ;

Considérant la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les contribuables de la commune ;

Considérant qu'il convient de fixer le taux des taxes locales pour l'année 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De fixer le taux des taxes locales pour l'année 2026 ainsi qu'il suit :

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties* : **41,24 %**
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties* : **64,58 %**
- *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires* : **16,96 %**

☞ Charge M. le Maire de transmettre l'état n°1259 complété, à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision ;

☞ Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD



La secrétaire de séance

Christelle QUILLET

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception

033-213302409-20260409-017_A-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Publié ou notifié le 21/04/2026